

**SECRETARIAT EXÉCUTIF AU DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ/
AGENCE INTERAMÉRICAINNE POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT**

Aux termes de l'article 98 de la Charte de l'Organisation, le Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI) est l'entité responsable devant le Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) des programmes, projets et activités de coopération. L'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD) est un organe subsidiaire du CIDI. Il lui appartient de déterminer, dans le cadre de ses réunions ordinaires et extraordinaires et de ses réunions sectorielles à l'échelon ministériel ou à un échelon équivalent, dans les domaines qui relèvent de sa compétence, ses politiques et orientations. L'AICD a été créée par l'Assemblée générale en juin 1999 et a commencé à fonctionner en janvier 2000. Elle a pour mission de promouvoir, coordonner, gérer et faciliter la planification et la mise en œuvre des programmes, projets et activités de partenariat à l'OEA, conformément au Plan stratégique de partenariat pour le développement.

En 2002, l'AICD a poursuivi les efforts qu'elle applique au renforcement de ses capacités lui permettant de mettre en œuvre des projets de développement de qualité pour satisfaire aux besoins essentiels de développement des États membres, et qui permettant également à ces pays d'attirer un financement extérieur et d'assurer une gestion plus efficace de leurs ressources, à l'appui de leurs activités de développement dans la région.

Cette période a été principalement marquée par les activités suivantes: le succès de la mise en œuvre de la première étape du Portail éducation des Amériques, à partir duquel des possibilités d'apprentissage à distance ont été offertes aux zones rurales les plus pauvres et négligées du Continent américain; l'expansion du programme de bourses et de formation, qui a eu pour effet de porter le nombre des bourses de 1176 en 2001 à 3721 en 2002; la consolidation de la méthodologie du Programme des pratiques gouvernementales optimales, qui vise à encourager la coopération multilatérale entre les gouvernements de la région; et le renforcement du Fonds spécial multilatéral du Conseil interaméricain pour le développement intégré (FEMCIDI), qui deviendra un point de convergence aux fins d'une grande intégration des opérations de l'AICD et de l'exécution des mandats politiques adoptés aux réunions des ministres ou hauts fonctionnaires chargés des domaines relevant du CIDI.

Il est important de noter les efforts entrepris pour faire du FEMCIDI un fonds alimenté par des dons destinés au développement, qui aurait un effet véritablement multiplicateur pour la région. Il faut aussi souligner la mise en question du vrai rôle que remplit le CIDI en sa qualité de Conseil de l'OEA pour le développement intégré, et le partenariat. Bien que le Plan stratégique de partenariat pour le développement s'articule autour de huit volets d'activités, il trace pour l'AICD une approche intégrée de celles-ci. L'Agence doit aussi intégrer ses divers instruments, le Fonds de dons pour le développement; ses ressources destinées aux bourses d'études et de perfectionnement, et ses activités visant à reproduire plus rapidement les pratiques optimales. En mettant davantage l'accent sur les dons pour le développement, non sur les prêts, le FEMCIDI devient l'instrument indiqué de cette intégration.

Depuis sa création, l'AICD a adopté toute une gamme de mesures pour renforcer le FEMCIDI en tant que fonds de développement. En 2001, des dispositions ont été prises pour l'habilitier à accorder un financement pluriannuel en fonction des objectifs de développement (au lieu de se limiter à des projets d'une durée d'un an). Au début de 2002, le Conseil d'administration de l'Agence a approuvé l'affectation d'une partie des ressources du Fonds de réserve à l'évaluation des projets, qui est indispensable pour offrir plus de crédibilité face aux sources de financement. Il est vrai que ces mesures renforcent considérablement le FEMCIDI en tant que fonds de développement, mais il est nécessaire de veiller à

réduire le nombre élevé des projets que les États membres présentent au Fonds et, aussi à modifier les critères retenus de manière à être mieux à même de répondre aux besoins prioritaires de développement du Continent américain.

En mai et juin 2002, deux réunions de planification régionale ont été tenues dans les Caraïbes et en Amérique centrale pour examiner la possibilité de fixer des priorités régionales pluriannuelles, au titre desquelles le FEMCIDI pourrait utiliser plus efficacement ses ressources sous forme de dons pour développer la coopération intrarégionale; encourager une coopération plus concrète et apporter des fonds d'amorçage qui pourraient attirer un cofinancement. Ces deux réunions ont été tenues conjointement avec des banques de développement sous-régionales, à savoir la Banque de développement des Caraïbes et la Banque centraméricaine d'intégration économique, et avec la coopération d'organismes d'intégration sous-régionaux, la Communauté des Caraïbes (CARICOM), le Secrétariat de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OEEO) et le Système d'intégration centraméricaine (SICA).

D'importants avantages collatéraux découleront de ces changements pour la direction de l'AICD et le rôle de l'Agence au sein de l'OEA. Le personnel de l'Agence pourra se concentrer sur certains secteurs importants et acquérir les compétences nécessaires pour aider les pays à améliorer les projets, collaborer sur une base multinationale et appliquer les pratiques optimales pertinentes qui ont abouti à de bons résultats dans d'autres régions. Selon le système actuel, un personnel très peu nombreux analyse des projets relevant de domaines si variés qu'il ne peut ni acquérir une expérience de base ni tirer profit de sa présence à Washington, à proximité de la Banque mondiale et de la BID, pour apporter l'assistance technique nécessaire aux pays. Il pourra aussi servir de force d'intégration pour mettre davantage à profit les connaissances spécialisées des Unités techniques de l'OEA.

L'AICD procède avec précaution et prudence avec les pays dans l'analyse des pratiques optimales pour qu'ils tirent parti de cette démarche. Le Secrétariat est convaincu que cette méthode sera affinée par les États membres au cours des prochains mois et débouchera sur de nouvelles approches qui seront présentées au Conseil d'administration l'année prochaine, dans le souci de faire de l'OEA un instrument plus apte à relever les défis que pose constamment le développement.

Afin de donner une impulsion aux moyens dont disposent le CIDI et l'AICD, pour qu'ils contribuent à un accroissement de la coopération entre les organismes de développement du Continent américain, un système de sites sécurisés, qui relie le Conseil d'administration aux organismes de développement de chacun des États membres, a été mis en place.

Dans son autre domaine de compétence, se rapportant à la politique de développement, l'AICD continue de coopérer avec les unités indépendantes de l'OEA pour prêter ses services aux réunions ministérielles organisées sous l'égide du CIDI. En particulier, elle a activement participé à la préparation et à la tenue de la réunion ordinaire du CIDI et de la Réunion des ministres et hauts responsables chargés de la culture. L'Agence a aussi accordé un ferme soutien à l'étude et à la recommandation de nouvelles approches visant à atténuer les pressions considérables qui s'exercent sur les pays membres, en particulier suite à la Conférence de Monterrey sur le financement du développement. Dans ce domaine, l'AICD a défini des activités spéciales pour obtenir la participation d'autres organisations interaméricaines importantes, comme la BID et la CEPALC, ainsi que de la société civile et du secteur privé. Compte tenu de ces efforts conjoints, nous sommes convaincus que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Banque interaméricaine de développement (BID) accepteront notre invitation à participer plus activement aux réunions du CIDI, pour l'aider à formuler des recommandations conjointes dans le cadre de l'OEA/AICD.

S'agissant des questions administratives/comptables, il convient de souligner que les mesures correctives recommandées par les vérificateurs extérieurs sont actuellement en cours d'application. Les actions

nécessaires ont été menées pour donner suite à la première recommandation concernant l'intégration des fonds fiduciaires gérés par l'AICD dans les pays dont les comptes sont libellés en dollars, selon un processus unique de consolidation financière, à partir de Washington, effectué avec le logiciel de gestion financière *Oracle* de l'OEA. La deuxième recommandation contenue dans le rapport de vérification sur la gestion de la Fondation pour les Amériques a également été mise en oeuvre. Cependant, le peu de membres du personnel affectés à la gestion financière de l'AICD sont encore préoccupés par le risque que se produisent de nouvelles erreurs pour plusieurs raisons qui n'ont guère de rapport avec la nature essentielle de la gestion financière. C'est pourquoi l'Agence négocie actuellement un accord de plus vaste portée avec le Secrétariat général, en vertu duquel la gestion de toutes ses transactions financières sera assurée par le système Oracle du Secrétariat.

COOPÉRATION TECHNIQUE

A. Fonds spécial multilatéral du Conseil interaméricain pour le développement intégré (FEMCIDI)

- FEMCIDI 2002

Le cycle de programmation du FEMCIDI pour 2002 a reçu 232 profils de projets. Jusqu'au 31 mai, date à laquelle arrive à expiration le délai de versement des contributions par les États membres, avec indication de leur répartition entre les comptes, le total des apports au FEMCIDI pour 2002 s'est élevé à EU\$8 228 916,61. Comme les années passées, le nombre des projets présentés et le montant des ressources demandées ont été nettement supérieurs aux ressources disponibles. Il a donc été nécessaire d'exclure certains projets non seulement en raison de leur qualité technique jugée insuffisante, mais aussi du manque de ressources.

Les profils des projets qui remplissaient les conditions de sélection préalablement établies ont été remis aux membres des Commissions spécialisées non permanentes - CENPES 2001, et aux Unités et bureaux spécialisés du SG/OEA, qui ont été invités à donner leur opinion technique. Compte tenu des opinions techniques reçues ainsi que du niveau des ressources affectées à chaque compte sectoriel, le Secrétariat exécutif a défini les profils de projets qui, selon lui, présentaient les propriétés techniques les mieux à même de répondre aux besoins de développement des États membres. En conséquence, 114 projets présentés par 32 pays ont été pris en compte dans l'avant-projet de programmation, qui a été envoyé aux Missions permanentes le 13 juin 2002, et analysé par la VI^e Réunion des CENPES. Sur ce total, quatre-vingt-douze (92) projets ont reçu une recommandation favorable.

À sa réunion du 15 octobre 2002, le Conseil d'administration de l'AICD a approuvé la Programmation des activités de partenariat pour le développement du FEMCIDI pour 2002. Celle-ci comprend les 92 projets recommandés par les CENPES, outre un projet supplémentaire dont l'incorporation a été approuvée par le Conseil d'administration. Le montant total approuvé pour l'exécution des projets s'est élevé à EU\$6 549 094 et a été réparti de la façon suivante:

COMPTE SECTORIEL	NOMBRE DE PROJETS	MONTANT APPROUVÉ (EU\$)
Commerce	8	695 000
Développement social	18	848 712
Éducation	23	1 631 565
Culture	5	153 518
Science et technologie	21	1 598 245
Démocratie	5	412 373
Tourisme	4	438 316
Environnement	9	771 365
TOTAL	93	6 549 094

- Mise en œuvre des projets relevant du FEMCIDI 2001

Au cours des premiers mois de l'année a été entreprise la mise en œuvre des projets recommandés par les CENPES à leur réunion d'octobre 2001 et approuvés par le Conseil d'administration de l'AICD (CA/AICD) le 1^{er} novembre 2001, pour un montant de EU\$1 147 849. Sur les 89 projets approuvés, 48 sont régionaux et 41 nationaux. Ces projets sont ventilés par compte sectoriel dans le tableau ci-après:

COMPTE SECTORIEL	NOMBRE DE PROJETS	MONTANT APPROUVÉ (EU\$)
Commerce	5	490 352
Développement social	20	1 250 301
Éducation	22	1 961 412
Culture	2	103 000
Science et technologie	21	1 656 841
Démocratie	6	484 524
Tourisme	6	485 000
Environnement	7	716 419
TOTAL	89	7 147 849

À la fin d'octobre, un montant de EU\$5 048 466,50 avait été décaissé pour 84 projets, dans le cadre desquels les activités commenceraient dès réception des Accords d'exécution ou Mémoires d'accord signés, et des plans de mise en œuvre. Le Conseil d'administration de l'AICD a approuvé, pour 36 de ces projets, une prorogation de la date limite d'exécution jusqu'au 31 mars 2003, et pour 25 projets jusqu'au 30 juin 2003.

B. Nouveaux mécanismes de coopération (pratiques optimales)

D'après son Plan d'action, l'AICD a pour objectif le perfectionnement de nouveaux mécanismes pour l'élaboration de programmes, fondé sur l'application des pratiques optimales existant dans les pays des Amériques et d'autres régions du monde. Les nouveaux mécanismes doivent aussi faciliter la participation du secteur privé et de la société civile aux initiatives interaméricaines de coopération technique et de formation.

Les programmes qui ont été élaborés visent à atteindre les objectifs suivants: aider les gouvernements à déterminer les moyens d'action, les enseignements tirés et les pratiques optimales dans les domaines suivants: achats publics, cyberadministration, et développement municipal; établissement de programmes de coopération technique et de formation avec les institutions appliquant les pratiques optimales; et

recherche de cofinancement pour le renforcement des capacités institutionnelles et l'élaboration de projets fondés sur les pratiques optimales, en coopération avec des institutions des secteurs public et privé.

- Programme d'achats publics

Le Programme d'achats publics a pour objet d'appuyer les efforts que situent les gouvernements du Continent américain au niveau de l'accroissement de l'efficacité, la performance et la transparence des opérations d'achats publics s'inscrivant dans le cadre plus large des efforts déployés par les États membres pour réduire la corruption, renforcer la gouvernance démocratique et promouvoir la croissance économique et le développement; encourager et faciliter la participation des petites entreprises aux achats du secteur public et à d'autres formes de commerce électronique, en vue de créer des emplois et de réduire la pauvreté et de renforcer les gouvernements provinciaux et municipaux pour qu'ils soient en mesure de prêter de meilleurs services aux communautés locales et de favoriser le développement des entreprises.

- Programme de cyberadministration

Le Programme de cyberadministration de l'AICD-OEA a pour objet de remplir un rôle de catalyseur des initiatives de la cyberadministration en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que d'apporter aux gouvernements de cette région un appui intégré à chaque étape du processus de mise en oeuvre de la cyberadministration. L'application des pratiques optimales dans le développement de la cyberadministration est une approche novatrice, visant non seulement à accélérer le processus de modernisation par un usage efficace du volume limité des ressources publiques, mais aussi à atténuer les risques inhérents à l'incorporation d'une composante technologique dans des projets élaborés à partir de la base, à l'aide de formules éprouvées et transférées avec l'appui des gouvernements qui les ont mises au point.

Prenant le gouvernement usager comme protagoniste, l'AICD-OEA a élaboré une méthodologie propre d'identification, de documentation et de transfert des pratiques optimales fondée sur la coopération et le travail en équipe avec les institutions intéressées. En consultation avec les éventuels usagers, le Programme de cyberadministration électronique de l'AICD est axé dans un premier temps sur les domaines suivants: achats publics par des moyens électroniques, impôts, licences, permis, registres et accès aux services qui favorisent le développement de la petite entreprise.

- Programme de développement municipal

L'objectif de ce Programme est d'apporter une assistance technique et de dispenser une formation en vue d'accroître les moyens administratifs et techniques dont disposent les administrations municipales dans les États membres pour prêter leurs services. Il sera atteint moyennant l'application des pratiques optimales existant dans la région dans ce domaine. Cette initiative a reçu un don de la Mission des États-Unis près l'OEA et une contribution de la Société andine de développement.

Le programme en cours de mise en oeuvre vise à aider les administrations municipales à identifier les moyens d'action, les enseignements tirés et les pratiques optimales dans les domaines suivants: modernisation des systèmes de cadastre; application de la cyberadministration à la gestion municipale; la gestion des services d'eau et d'assainissement; la mise en oeuvre de programmes de coopération technique et de formation avec des institutions appliquant les pratiques optimales; l'exécution de projets fondés sur les pratiques optimales, sélectionnées par les collectivités locales; et l'appui à l'obtention de cofinancement au moyen de dons et de prêts destinés à l'élaboration et à la mise en oeuvre des projets, en coopération avec des institutions publiques et privées.

- Programme de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

Afin d'appuyer les efforts entrepris par les États membres de l'OEA pour promouvoir les institutions démocratiques, améliorer la gouvernance, encourager une croissance équitable et contribuer à la réduction de la pauvreté et des inégalités, l'AICD élabore actuellement un programme destiné à aider les Ministères du travail de la région à se moderniser et à accroître l'efficacité de leur prestation de services aux travailleurs. Ce programme aura aussi pour objectif de sensibiliser davantage les chefs d'entreprise à la nécessité de respecter les principes de responsabilité sociale de l'entreprise dans leurs pratiques commerciales, en particulier dans le cadre d'un programme régional planifié et élaboré conjointement avec le Forum Empresa et *Business for Social Responsibility* (BSR).

Bien que le programme de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles n'en soit qu'à un stade relativement préliminaire, des progrès importants ont été accomplis dans sa formulation, dans l'établissement de nouveaux contacts et le resserrement des relations qui existaient déjà au siège de l'OEA/AICD. En particulier, l'AICD coopère étroitement avec le Forum EMPRESA et *Business for Social Responsibility* (BSR) à la mise au point finale d'un programme relatif à la responsabilité sociale de l'entreprise, en particulier dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, lequel est ciblé sur les petites et moyennes entreprises de l'Amérique latine et des Caraïbes. Des progrès ont aussi été réalisés avec le Chili en sa qualité de fournisseur de pratiques optimales dans le domaine de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

A. Programme de bourses

En exécution de son mandat et conformément aux domaines prioritaires définis dans le Plan stratégique de partenariat, l'AICD a établi les règles et procédures nécessaires pour dispenser et gérer des cours de formation professionnelle de courte durée, ainsi que des programmes d'études de deuxième et troisième cycles. En outre, le Programme de bourses a commencé à offrir des bourses par Internet (*e-bourses*) en guise de solution peu coûteuse permettant d'accroître les possibilités d'apprentissage, spécialement dans les régions éloignées, en facilitant l'accès des étudiants aux études sans avoir à quitter leur pays. Toujours en exécution de son mandat, l'Agence a accéléré le processus de gestion des bourses afin d'ouvrir plus largement les portes de l'enseignement. Une description détaillée des bourses attribuées en 2002 figure à l'Annexe F au présent rapport.

- Programme ordinaire de formation (PRA)

Dans le cadre du PRA, l'AICD a octroyé des bourses de troisième cycle (maîtrise et doctorat) et de recherche dans des universités de la région. En 2002, 108 bourses accordées en 2001 ont été prorogées pour une année supplémentaire. En 2002, 185 nouvelles bourses ont été attribuées. Se faisant, l'Agence s'est efforcée d'obtenir une répartition et une concentration géographiques conformes aux domaines prioritaires du Plan stratégique de développement intégré du CIDI. Le coût approximatif des bourses et des prorogations dans le cadre du PRA 2002 s'est élevé à environ EU\$5,13 millions. La plupart des boursiers étudient aux États-Unis (47.5%), mais un nombre non négligeable étudie au Chili (9,8%), au Mexique (9,4%), au Canada (8,8%) et au Costa Rica (6,7%).

- Programme spécial de bourses pour la Caraïbe anglophone (SPECAP)

Les bourses attribuées dans le cadre de ce programme sont destinées aux études universitaires dans les domaines du développement jugés prioritaires pour la région, de préférence ceux qui ont des répercussions sur le développement intégré et durable. En 2002, 29 nouvelles bourses ont été octroyées et 24 bourses accordées en 2001 ont été prorogées pour une année supplémentaire. Le coût approximatif des bourses et des prorogations dans le cadre du SPECAP s'est élevé à EU\$813 500.

- Cours de formation spécialisée

Les cours de formation spécialisée de courte durée comprennent ceux que proposent les États membres, les Observateurs permanents et les unités spécialisées du SG/OEA. Ils sont de trois types:

Le *Programme de coopération horizontale pour des bourses de formation* (CHBA) offre une formation professionnelle de courte durée, au moyen de cours organisés par des institutions des États membres. Dans le cadre de ce programme, 411 bourses ont été attribuées pour 32 cours, ainsi que 831 par Internet pour 10 cours en ligne. Pour ces cours, l'OEA apporte un appui logistique et administratif et prend en charge le coût du voyage international.

Le *Programme de formation spécialisée* (PEC) offre une formation professionnelle à long terme au moyen de cours organisés par des institutions des pays Observateurs permanents. En 2002, la Corée et l'Espagne ont accordé 64 bourses pour 7 cours présentiels, et 84 bourses par Internet pour 3 cours en ligne. Dans ce type de cours, l'OEA apporte un appui logistique et administratif et prend en charge le coût du voyage international.

Les *Cours pour des études spécialisées dans des domaines techniques* (CEAT) portent sur plusieurs domaines professionnels désignés par les unités techniques de l'OEA. À ce titre, 36 bourses ont été octroyées pour le Cours de droit international qui a eu lieu à Rio de Janeiro. En outre, 192 bourses par Internet ont été attribuées pour différents cours.

- Programme de bourses OEA/consortium d'universités

Ce programme vise à faire participer un consortium d'universités au cofinancement des bourses et programmes de formation. Ainsi, le montant des ressources disponibles de l'OEA, qui est limité, s'en trouvera accru puisque le coût des bourses sera partagé avec les universités participantes et d'autres établissements d'enseignement. L'AICD a signé 26 accords avec des centres d'enseignement supérieur dans 8 États membres, et le processus de signature avec d'autres centres et universités du Continent américain est arrivé à son étape finale.

L'AICD est parvenue à un accord avec LASPAU aux termes duquel cette institution apportera un appui technique à l'administration des bourses individuelles octroyées par l'OEA, dans le cadre du programme de bourses. LASPAU s'efforcera d'obtenir un cofinancement pour 50 nouvelles bourses en vue d'accroître les possibilités d'accès aux études.

- Mécanisme de placement des boursiers par l'OEA

L'AICD a mis en place un mécanisme qui maximisera les avantages découlant des accords de cofinancement qui ont été conclus avec les institutions faisant partie du consortium d'universités en question. Selon cette nouvelle formule, les étudiants demanderont une bourse à l'OEA et, s'ils sont sélectionnés, l'AICD les placera dans l'une des universités collaboratrices. En 2002, 31 nouvelles

bourses ont ainsi été accordées. De plus, 20 bourses ont été octroyées dans le cadre de l'Initiative écologique OEA/Fulbright.

- Programme de stages dans des entreprises organisés par l'OEA

Les États membres de l'OEA demandent depuis longtemps au Secrétariat général de multiplier ses efforts pour mobiliser des ressources extérieures au titre des bourses d'études et de perfectionnement. Pour donner suite à la requête des chefs d'État et de gouvernement de la région dans les Sommets des Amériques successifs pour accélérer le développement et créer des conditions propices à l'élimination de la pauvreté, l'AICD s'efforce d'accroître les possibilités de développement humain dont disposent les citoyens du Continent. À cette fin, elle prépare le Programme de stages dans des entreprises, afin de multiplier les possibilités d'apprentissage disponibles aux étudiants sélectionnés. Ce programme sera fondé sur la coopération avec le secteur privé, ce qui permettra aux entreprises de jouer un rôle vital dans l'amélioration de la capacité technique et des conditions économiques de leurs communautés. En participant à ce programme, les entreprises permettront aux jeunes d'apporter une contribution à leur société, témoignant ainsi de leur attachement à la responsabilité sociale qui leur incombe.

- Fonds Leo S. Rowe

Le Fonds panaméricain Leo S. Rowe accorde aux étudiants d'Amérique latine et des Caraïbes qui remplissent les conditions nécessaires des prêts sans intérêts pour des cours de deuxième et troisième cycles et de formation professionnelle aux États-Unis. Il consent aussi des prêts aux fonctionnaires de l'OEA et aux personnes à leur charge. En 2002, la Commission du Fonds a octroyé 103 prêts à des étudiants pour un montant de EU\$659 710, et 37 prêts à des fonctionnaires de l'OEA pour EU\$268 672.

Conformément à son Statut, le Fonds est géré par une Commission du Conseil permanent. Des efforts ont été entrepris pour accroître l'efficacité de sa gestion et rendre ses prêts plus accessibles à des étudiants remplissant les conditions requises. Le Fonds Rowe est venu en aide à des postulants qui n'ont pas pu apporter la forme habituelle de garantie, et qui ont présenté des institutions de leur pays comme garantes de leur prêt. L'opération la plus grande du genre a consisté en un accord signé par le Secrétariat général avec la Fondation pour la science et la technologie (FUNDACYT) de l'Équateur et LASPAU, en vertu duquel 18 étudiants équatoriens qui sont venus aux États-Unis, ont pu recevoir des prêts du Fonds Rowe.

- Cofinancement interinstitutionnel des bourses et des prêts éducationnels

De nouvelles modalités de collaboration sont envisagées avec des organismes spécialisés dans l'octroi et le financement de bourses, notamment le cofinancement de bourses avec des universités et l'établissement de programmes de prêt d'appoint en faveur d'étudiants qui ont fait une demande de bourse, mais ne l'ont pas obtenue. L'AICD a signé avec l'Association panaméricaine des institutions de crédit à l'éducation (APICE) un accord de cofinancement ou de garantie mutuelle de prêts. Grâce à ce programme, le Fonds Rowe pourra accorder des prêts à des étudiants des deuxième et troisième cycles. Cet accord ouvrira des possibilités aux étudiants remplissant les conditions requises qui n'ont pas bénéficié de bourse en raison du nombre limité des disponibilités, ou qui ont reçu une demi-bourse.

B. Technologies de l'information et de la communication

- Le Portail de l'éducation des Amériques

En 2002, les activités du Portail de l'éducation des Amériques (www.educoea.org) ont essentiellement consisté à étendre les services actuellement offerts ainsi qu'à accroître les alliances stratégiques avec les secteurs public et privé. Pour cette raison et en commémoration du premier anniversaire de sa création, une nouvelle configuration a été donnée au Portail dans les quatre langues, laquelle comprend de nouveaux instruments de formation des ressources humaines. Il convient de souligner que depuis son lancement, soit en septembre 2001, le Portail a reçu plus de 30 millions de visites réparties dans plus de 120 pays du monde.

En plus de sa vaste base de données qui ouvre l'accès à plus de 4 500 cours d'enseignement à distance offerts par plus de 1 500 universités reconnues dans toutes les disciplines universitaires, le Portail donne des informations sur les possibilités de bourses, les bibliothèques numériques, les communautés du savoir, les forums, les causeries, les nouvelles sur les activités et d'autres liens utiles.

Durant la période couverte par ce rapport, la phase de création et de programmation de la Salle de classe virtuelle a été achevée. Il s'agit d'un milieu virtuel en ligne d'accès facile, qui a pour objet de favoriser la formation d'éducateurs, de fonctionnaires publics et de représentants du secteur privé dans les domaines prioritaires du Plan stratégique 2002-2005. La Salle de classe virtuelle sera lancée pendant le premier semestre de 2003 avec les cours suivants: "Qualité de l'éducation de base" (en versions espagnole, portugaise et anglaise), "Les enseignants en tant que conseillers", "Éducation et nutrition" et "Stratégies d'enseignement des mathématiques". L'objectif est de former plus de 6 000 personnes la première année.

En outre, des accords ont été conclus avec plus de 30 universités et institutions de la région, dont l'Organisation universitaire interaméricaine (Canada), l'UNESCO (Brésil), l'Université nationale de Quilmes (Argentine) et de la Province de Tierra del Fuego (Argentine), en vue d'une collaboration à des initiatives socio-économiques et culturelles qui encourageront l'accès au savoir selon des modalités d'enseignement et d'apprentissage à distance.

- Institut de hautes études pour les Amériques

Dans le cadre d'une alliance stratégique avec l'Université nationale de l'enseignement à distance (UNED) d'Espagne, l'AICD a inauguré en décembre 2002 l'Institut des hautes études pour les Amériques (INEAM), qui est un autre outil à l'appui d'un recyclage professionnel novateur de qualité dans le contexte interaméricain. L'INEAM a son siège à Miami, en Floride, et son enseignement repose à la fois sur les méthodes habituelles d'apprentissage et sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il a pour objectif de contribuer au développement et à l'évolution sociale du Continent américain.

En 2002, l'INEAM et le Portail de l'éducation ont permis de former plus de 1 633 étudiants, éducateurs et fonctionnaires publics de la région. De plus, 9 ateliers, des cours et conférences ont été tenus dans ce Centre universitaire, et 379 participants y ont reçu une formation.

De plus, une formation a été dispensée à 1 105 autres participants dans le cadre de programmes d'études en ligne, qui ont été offerts en collaboration avec d'autres établissements universitaires, dont l'Université Harvard, l'Institut technologique d'études supérieures de Monterrey (ITESM), l'Union internationale des télécommunications et l'Université nationale d'enseignement à distance d'Espagne (UNED).

- Site Web de l'AICD et sites sécurisés

L'AICD a intensifié ses efforts pour présenter et mettre à jour en permanence son site Web (www.iacd.oas.org), afin de fournir des renseignements pertinents et actualisés sur les thèmes prioritaires de l'Agence, en particulier ceux qui ont trait à la coopération technique et la formation des ressources humaines. En outre, elle a diffusé à cette fin des bulletins d'information mensuels sur les activités de l'Agence. Il faut mentionner qu'elle a continué d'oeuvrer en faveur d'une collaboration plus étroite avec les unités du Secrétariat général de l'OEA pour y ajouter des informations en rapport avec les objectifs retenus dans le Plan stratégique du CIDI comme dans le Plan de travail de l'AICD.

Pendant la période considérée, de nouveaux sites sécurisés (salles de rencontre en ligne) ont été créés, qui permettent un échange d'idées et de données d'expériences, pour encourager le dialogue entre l'Agence et plusieurs de ses interlocuteurs. Parmi eux figurent les Agences nationales de développement, LASPAU, l'Ambassade de Saint-Vincent-et-Grenadines et le Groupe d'études sur la connectivité. Par ailleurs, les salles déjà créées, notamment pour les membres des CENPES et le Comité de sélection de bourses, sont maintenues.

FONDS SPÉCIFIQUES

Dans la première moitié de 2002, l'AICD a été chargée de gérer d'autres fonds spécifiques en rapport avec son mandat de coopération horizontale et de développement socio-économique.

A. Fonds spécifique des États-Unis

Ces dernières années, le Gouvernement des États-Unis a accordé un ferme soutien au CIDI et à l'AICD, en apportant des ressources pour des projets spécifiques, en plus de sa contribution annuelle au FEMCIDI. En 2002, le montant total de ces fonds a oscillé entre EU\$5,4 millions et EU\$6,1 millions, en fonction des dépenses engagées et au fur et à mesure que les décisions de compléter les soldes existants étaient prises. Dans l'ensemble, ces fonds ont constitué la source principale du financement accordé aux nouveaux programmes de l'Agence, en particulier ceux qui sont axés sur les pratiques optimales et autres nouveaux mécanismes de coopération. De plus, une partie non négligeable de ces fonds a été affectée au renforcement des programmes de développement humain de l'Agence.

B. Autres fonds spécifiques

L'AICD a continué de gérer les fonds spécifiques de l'Argentine (solde au 12/31/02: EU\$1,0 million,) et du Mexique (solde au 12/31/02: EU\$2,8 millions), afin d'encourager la libération de ressources extérieures de coopération de ces pays. Elle a aussi donné son appui à la planification et à l'exécution de projets réalisés en coopération avec la Commission des Casques blancs OEA-BID (montant de l'accord: EU\$1,5 million,) et avec le projet de logements AICD-SOPTRAVI au Honduras (montant de l'accord: EU\$6,0 millions).

L'AICD gère aussi des fonds spécifiques d'États membres pour faciliter la mise en oeuvre des projets. Dans ce cas, l'AICD est seule à assumer la gestion financière des fonds, tandis que la responsabilité de l'exécution technique des projets incombe exclusivement aux gouvernements des pays membres. Il s'agit des projets suivants: Projet d'alphabétisation AICD-MINEDUC au Guatemala; Projet régional de météorologie AICD-CONACYT à El Salvador; et Programme de privatisation AICD-PROPRIVAT au Panama. L'Agence a aussi conclu un accord avec l'Institut interaméricain pour l'agriculture, selon lequel elle assure la gestion des fonds dans le cadre du programme de développement durable des zones écologiques fragiles de la région de Trifinio, à El Salvador. En outre, elle gère des fonds spécifiques ou

de coopération horizontale de l'Uruguay, du Pérou, du Brésil, de Colombie, du Honduras, d'Israël et d'Espagne, dont le montant total s'élève à environ EU\$250 000.

C. Fondation pour les Amériques

Cette Fondation (statut d'organisme à but non lucratif 501c3) est affiliée à l'AICD. Sa mission consiste à mobiliser des ressources financières en association avec le secteur privé et des institutions à but non lucratif. Pendant le premier semestre de 2002, elle a continué d'étendre ses principaux programmes et accords de coopération dans deux domaines: la transparence et la connectivité.

En ce qui concerne la connectivité, la Fondation a continué de faire appel aux volontaires de Cyberjeunes des Amériques (*Net Corps Americas*) en tant que mécanisme primordial de formation aux technologies de l'information et de la communication. En particulier, durant la période à l'étude, *Net Corps* a envoyé 18 volontaires dans des projets en Amérique centrale, dans les Caraïbes et la région andine. Huit ont été envoyés dans des micro-entreprises liées au tourisme dans les Caraïbes, en collaboration avec le Programme des petites entreprises touristiques (STEP); 9 en Amérique centrale, dans le contexte de notre initiative "Formation à l'emploi et à la technologie" à l'intention de personnes handicapées et un volontaire en Colombie, dans le cadre du programme "Les femmes dirigeantes et la technologie".

S'agissant de la transparence et de la gouvernance, la Fondation a organisé en avril 2002, avec la collaboration du Gouvernement mexicain, une conférence sur le thème "Le Mexique contre la corruption", présidée par le Président Vicente Fox et télédiffusée dans le Continent américain. Cette activité était la troisième d'une série parrainée par la Fondation, qui s'inscrit dans sa campagne de sensibilisation du public aux problèmes engendrés par la corruption dans les économies du Continent américain. La conférence a été vue par quelque 10 000 spectateurs et plus d'un million de personnes y ont eu accès par l'Internet.

En outre, les préparatifs ont commencé pour l'attribution du Prix Responsabilité sociale des entreprises dans les Amériques de la Fondation et de l'OEA. Il sera présenté le 31 janvier 2003 au "Gala des Amériques", qui aura lieu à l'hôtel Biltmore de Miami, et cela grâce à la coopération de l'Association des chambres de commerce d'Amérique latine, qui tient sa réunion d'hiver la même semaine à Miami. Ce prix honorera une entreprise dont la direction a apporté aux communautés à faibles revenus des moyens de sortir de la pauvreté, et dont les interventions peuvent servir de modèle pour faciliter des pratiques et mesures socialement responsables de la part d'autres entreprises.

Le Programme de la Fondation pour les personnes handicapées a reçu un don pour une deuxième année du Département du travail des États-Unis, qui se chiffre à EU\$542 300,00.

SOUS-SECRETARIAT AUX QUESTIONS JURIDIQUES

Le Sous-secrétariat aux questions juridiques apporte son appui aux organes de l'Organisation en élaborant des études, en émettant des avis juridiques, en établissant des documents et en prêtant des services de secrétariat. Il collabore à l'élaboration des traités, accords et autres instruments internationaux et est chargé des procédures légales relatives à la signature et au dépôt des instruments de ratification lorsque le Secrétariat général en est le dépositaire. Il assure des services techniques et de secrétariat auprès du Comité juridique interaméricain et du Tribunal administratif. L'Instruction N° 96-4 du 13 mai 1996 a consacré la réorganisation du Sous-secrétariat et a centré ses fonctions sur trois secteurs principaux: le développement du droit international public et privé, la coopération en matière juridique et l'information et la diffusion juridiques. Le 31 juillet 2002, le Secrétariat général de l'Organisation a adopté l'Instruction N° 02-08, concernant la création d'un "Secrétariat technique aux mécanismes de coopération juridique", en remplacement du Département de la coopération et de la diffusion juridiques. Le Sous-secrétariat est désormais composé du Cabinet du Sous-secrétaire, du Département du droit international, du Secrétariat technique des mécanismes de coopération juridique et du Secrétariat du Tribunal administratif.

Bureau du Sous-secrétaire aux questions juridiques

Le Bureau du Sous-secrétaire aux questions juridiques a essentiellement exercé des fonctions de direction, de planification, de coordination et d'administration des questions juridiques. Au titre des trois premières fonctions, il a contribué au développement et à la codification du droit international; à la programmation et à la réalisation d'activités en matière de coopération et de diffusion juridiques; et au soutien et à la supervision de la réforme de la structure du Sous-secrétariat conformément à l'Instruction N° 02-08. Il a aussi apporté son appui au Secrétariat du Tribunal administratif (TRIBAD) tout en assurant la supervision administrative. L'Instruction N° 02-08 susmentionnée avait pour objet fondamental d'adapter les fonctions de l'ancien Département de la coopération et de la diffusion juridiques aux nouvelles priorités qui ont été établies dans ce domaine dans le cadre de l'OEA. En effet, dernièrement divers mécanismes ont été créés pour le renforcement de la coopération juridique entre les États membres, tels que les Réunions des ministres de la justice des Amériques (REMJA) et les groupes d'experts gouvernementaux chargés des conclusions et recommandations; le Mécanisme de suivi de l'application de la Convention interaméricaine contre la corruption (Mécanisme anticorruption); et le Comité consultatif de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (Comité de la CIFTA).

Le Bureau du Sous-secrétaire a prêté un appui juridique à la préparation et à la tenue de la IV^e Réunion des Ministres de la justice des Amériques qui a eu lieu en mars 2002 à la Trinité-et-Tobago. À cette occasion, divers travaux ont été présentés sur des questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion, parmi lesquelles il faut mentionner le document intitulé «Mécanismes optionnels de règlement des conflits dans les systèmes de justice des pays américains», et élaboré par ce Bureau.

Le Bureau a également participé et prêté des services consultatifs juridiques à la VI^e Conférence spécialisée de droit international privé (CIDIP VI), tenue en février 2002 au siège de l'Organisation. Cette conférence a adopté une Loi-type interaméricaine relative aux garanties mobilières, une résolution portant sur la loi applicable et la juridiction internationale compétente en matière de responsabilité civile extraterritoriale et une résolution sur la documentation commerciale uniforme pour le transport international, avec une référence particulière à la Convention interaméricaine de 1989 sur les contrats de

transport international de marchandises par route et l'incorporation possible d'un protocole additionnel sur le manifeste d'embarquement, et l'approbation de documents sur le connaissance d'embarquement.

Le Bureau du Sous-secrétaire a participé aux séances plénières et à aux séances de la Commission générale de la Trente-deuxième Session ordinaire de l'Assemblée générale qui a eu lieu en juin 2002 à Bridgetown (Barbade) et leur a prêté des services consultatifs.

Il a apporté son appui technique à la première Session ordinaire du Comité juridique interaméricain tenue en mars 2002 à Rio de Janeiro (Brésil) et à sa deuxième Session ordinaire qui a eu lieu en août de la même année. Ses services consultatifs ont porté sur des questions liées aux observations et commentaires du Comité juridique sur le Projet de Charte démocratique interaméricaine; au rapport présenté par le Comité à la CIDIP VI; à l'élaboration d'un projet de Convention interaméricaine contre le racisme et toutes les formes de discrimination et d'intolérance; aux travaux préparatoires à l'élaboration d'un projet de Convention interaméricaine contre le terrorisme, et au droit à la concurrence et aux différentes formes de protectionnisme dans les Amériques. Il a aussi participé au Cours de droit international, qui est coordonné par le Sous-secrétariat aux questions juridiques et est organisé tous les ans en août par le Comité juridique interaméricain.

Le Sous-secrétariat, y compris le cabinet du Sous-secrétaire, a organisé les Journées d'études du droit international à Mexico en décembre 2001 et y a participé. Il y a activement contribué sous forme de conférences et d'autres travaux concernant l'élaboration de divers documents. Il a aussi assisté et collaboré aux Journées d'études du droit international qui ont eu lieu en décembre 2002 à Florianópolis (Brésil).

Il a participé au Séminaire sur le "Nouvel agenda juridique de l'OEA et de la Région des Caraïbes", tenu en septembre 2002 à Nassau (Bahamas). Il y a présenté un document sur la Charte de l'OEA et le Nouvel agenda de l'Organisation sur ses thèmes prioritaires de caractère juridique et politique.

Dans le cadre de ses responsabilités et fonctions de coordination et de coopération, le Bureau du Sous-secrétaire a participé en octobre 2002, aux Sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a notamment assisté aux réunions de la Sixième Commission (questions juridiques), pour s'informer des thèmes contenus dans le rapport annuel de la Commission du droit international (CDI) et d'autres sujets en rapport avec cette branche du droit. Il a eu des entretiens à des fins de coordination avec le Président de cette Commission, et assisté à la présentation du Rapport annuel de la Cour internationale de justice. À cette occasion, des échanges de vue ont eu lieu avec des représentants et le secrétaire de cette haute Cour internationale. Enfin, il a participé à la réunion des conseillers juridiques des États membres des Nations Unies, au cours de laquelle les thèmes les plus importants relatifs au développement progressif et à la codification du droit international ont fait l'objet d'un examen informel.

Le Bureau a aussi prêté ses services consultatifs sur des questions spécifiques à divers échelons du Conseil permanent de l'Organisation, par exemple la réforme du Statut et du Règlement du Conseil permanent; la modification du Statut et du Règlement du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICT); les travaux de la Commission sur la sécurité continentale; la fonction de coordination entre le Sous-secrétariat aux questions juridiques et le Centre de la justice des Amériques; et le Groupe de travail du Conseil permanent sur le terrorisme.

En 2001, le Bureau du Sous-secrétaire a conclu un Accord général avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), en vue de la mise en œuvre d'un projet sur les transactions internationales dans les Amériques et les perspectives d'harmonisation dans le domaine juridique. Cette initiative avait pour objet d'évaluer les possibilités de promouvoir une plus grande harmonisation et uniformité juridique dans le domaine des transactions commerciales au niveau continental, en raison des

problèmes qui découlent des différences existant entre les systèmes juridiques dans les Amériques. Le projet susindiqué a été définitivement mis au point avec la publication et la présentation devant la Commission des questions juridiques et politiques du Conseil permanent, d'un ouvrage intitulé "Harmonisation juridique dans les Amériques: transactions commerciales, bijuridisme et l'OEA".

Enfin, le Bureau du Sous-secrétaire a maintenu des contacts et des relations de coopération et a collaboré et procédé à des échanges dans le domaine juridique avec de nombreuses institutions, notamment l'Université Georgetown, l'Université George Washington, l'Université américaine, la Société américaine de droit international, l'Institut de droit américain (ALI), les services juridiques de la Banque mondiale, la Fédération interaméricaine des avocats, le Centre Nord-Sud et l'Association du barreau américain, Section de droit international et pratique. Il a coopéré activement et en permanence avec le Programme de stagiaires du Secrétariat général, à la sélection de nombreux avocats.

Département du droit international

Services consultatifs aux organes, organismes et entités de l'Organisation

Dans sa sphère de compétence, en 2002, le Département du droit international a rempli un rôle de conseil juridique dans le domaine du droit international public et privé auprès de l'Assemblée générale (Bridgetown, Barbade, juin 2002), du Conseil permanent, de sa Commission des questions juridiques et politiques et de sa Commission sur la sécurité continentale, ainsi que pour ce qui a trait aux aspects statutaires et réglementaires qui régissent le fonctionnement de ces organes.

Au sein de la Commission des questions juridiques et politiques et en rapport avec le thème de la Convention interaméricaine contre le racisme et toutes les formes de discrimination et d'intolérance, le Département a établi le document "*Referencias a la discriminación y al racismo en las Constituciones de los Estados miembros de la OEA*", sous la cote SG/SLA DDI/doc.9/01.

Le Département du droit international a également rempli un rôle de conseil auprès de la Commission des questions juridiques et politiques du Conseil permanent en ce qui concerne l'évaluation du fonctionnement du système interaméricain de promotion et de protection des droits de la personne en vue de son perfectionnement et renforcement. Il a apporté son assistance et prêté ses services consultatifs dans le domaine de la promotion et du respect du droit international humanitaire, des droits de la personne de tous les travailleurs migrants et de leurs familles et des défenseurs des droits de la personne dans les Amériques, et a appuyé les instruments interaméricains des droits de la personne.

Il convient de mentionner en particulier les services consultatif qu'il a prêtés auprès du Groupe de travail chargé d'élaborer le projet de Convention interaméricaine contre le terrorisme, activité qui a abouti à l'adoption de cette Convention à l'Assemblée générale tenue à la Barbade. Il a aussi apporté une assistance technique au Groupe de travail chargé d'élaborer le projet de Déclaration américaine des droits des peuples autochtones, et a participé à sa réunion spéciale tenue du 11 au 15 mars 2002.

Au sein de la Commission sur la sécurité continentale, il a prêté des services conseils pour la préparation de la Conférence spéciale sur la sécurité, prévue en mai 2003 au Mexique, en particulier en ce qui concerne le Règlement de la Conférence et les documents finals qui y seront approuvés. Pour ce qui est des Conférences spécialisées interaméricaines, le Département du droit international a accordé son soutien aux activités destinées à l'unification et à l'harmonisation des législations des États membres de l'OEA dans le domaine du droit privé, lesquelles ont débouché sur la Sixième Conférence spécialisée interaméricaine de droit international privé (CIDIP-VI), qui a eu lieu du 4 au 8 février 2002 au siège de l'OEA à Washington, D.C. Lors de la préparation de cette Conférence spécialisée, le Département du droit international a présenté plusieurs documents de référence, parmi lesquels il convient de mentionner:

“Histoire du processus des CIDIP” (OEA./Ser.K/XXI.6/CIDIP-VI/doc. 11/02; Original: anglais); “Thème III: Partie 1: Conflits de lois en matière de responsabilité extracontractuelle. Partie 2: responsabilité civile internationale pour la pollution transfrontière” (OEA./Ser.K/XXI/RE/CIDIP-VI/doc.7/98; Original: anglais); et, “Antécédents et liste de documents pour la réunion d’experts gouvernementaux préparatoire à la Sixième Conférence interaméricaine spécialisée de droit international privé” (OEA./Ser.K/XXI/RE/CIDIP-VI/doc. 11/02; Original: anglais). Il convient de noter également que le Comité juridique interaméricain a élaboré un rapport intitulé “CIDIP-VII et étapes successives” (CIDIP-VI/doc.10/02), à partir des nombreuses réponses à un questionnaire élaboré par le Département du droit international et distribué par le Comité juridique interaméricain à des universitaires, juristes et experts juridiques des plus divers dans tout le Continent américain. Pendant la Conférence, le personnel du Département du droit international a participé en qualité de secrétariat technique à chacun des trois groupes de travail constitués à la Réunion d’experts convoquée du 14 au 18 février 2000 au siège de l’OEA à Washington, DC, conformément aux dispositions des résolutions AG/RES.1613 (XXIX-O/99) et CP/RES.744 (1185/99). À l’issue de la réunion, le Département du droit international a regroupé et publié les textes de travail et les résultats obtenus, permettant ainsi de publier officiellement les travaux de la CIDIP-VI, en deux volumes: le volume I (Acte final) et le volume II (Documents).

En 2002, le Département du droit international, en sa qualité de Secrétariat du Comité juridique interaméricain, a apporté un appui technique et administratif au cours des deux Sessions ordinaires de cet organe, tenues en février-mars et en août 2002. À ce titre, il a établi les ordres du jour annotés des deux sessions, qui recensent l’évolution de chacun des points inscrits à l’ordre du jour des travaux du Comité. Il a aussi rédigé des documents qui contiennent le résumé des mandats conférés par l’Assemblée générale à cet organe; a apporté son soutien à la rédaction des projets de résolution pertinents; a collaboré à la mise au point des rapports présentés par les membres du Comité; a décrit dans des comptes rendus les travaux des réunions du Comité juridique, et s’est chargé de l’établissement à préparation du Rapport annuel de cet organe à l’Assemblée générale de l’Organisation. Entre les sessions du Comité juridique interaméricain, le Département a appuyé les activités des rapporteurs dans leurs thèmes respectifs; a organisé la participation des membres du Comité en qualité d’observateurs auprès de divers forums; et a exécuté les mandats contenus dans les résolutions et décisions du Comité juridique interaméricain. En particulier, il a collaboré à toutes les activités liées à l’organisation du centenaire de cet organe et à l’Accord entre le Gouvernement du Brésil et le Secrétariat général de l’OEA, aux termes duquel une partie des installations du Palais de Itamaraty a été cédée au Comité juridique interaméricain. Le Département a également aidé la Commission des questions juridiques et politiques du Conseil permanent à élaborer ses observations et recommandations sur le rapport annuel de cet organe correspondant à ses activités de 2001.

Développement du droit international

Pour donner suite aux mandats relatifs au Programme interaméricain de développement du droit international et dans les domaines relevant de sa compétence et de ses attributions, le Département du droit international a organisé les activités indiquées ci-dessous pendant la période couverte par le présent rapport et/ou y a participé.

- Cours de droit international

Le Département du droit international, en collaboration avec le Comité juridique interaméricain, a organisé du 5 au 30 août 2002, le XXIX^e Cours de droit international, avec la participation de 21 professeurs de différents pays d’Amérique et d’Europe, 28 boursiers de l’OEA choisis parmi plus de 50 candidats, et 7 étudiants qui ont pris en charge leurs frais de participation. Le cours a eu pour thème “Ressources naturelles, énergie, environnement et droit international”. Il a été offert au Centro Empresarial Río, à Río de Janeiro (Brésil). Le Département du droit international a préparé l’annonce du Cours et le programme

d'études, a contacté les professeurs et organisé leur déplacement et séjour dans la ville de Río de Janeiro; a sélectionné les bénéficiaires des bourses, leur a donné tous les renseignements nécessaires à leur participation et les a aidés sur le plan pédagogique et personnel pendant leur séjour à Río de Janeiro; et a évalué leur participation avant de leur délivrer leur certificat d'approbation.

- Journées d'études du droit international

Du 11 au 14 décembre 2001, le Département du droit international a organisé les Journées d'études du droit international à l'Université autonome du Mexique avec l'appui de l'Institut de recherches juridiques de l'Université. Au cours de séances plénières ont participé des professeurs de droit international public et privé et des étudiants d'universités mexicaines. Le Cours a été diffusé sur le Web et sous forme de téléconférences à différentes institutions mexicaines et étrangères intéressées.

Du 3 au 6 décembre 2002, les Journées d'études du droit international se sont tenues à l'Université fédérale de Santa Catarina à Florianópolis (Brésil). À cette occasion, le Département du droit international a reçu l'appui de l'Institut des relations internationales du Centre des sciences juridiques de l'Université fédérale de Santa Catarina. À l'instar des années précédentes, des séances plénières ont été tenues, avec la participation de professeurs de droit international public et privé de différentes universités d'États membres et d'universités brésiliennes. Les professeurs ont examiné les questions suivantes: divers aspects de la thématique actuelle du droit international public et privé, processus d'intégration dans les Amériques, système interaméricain et actualisation des programmes d'études de droit international public et privé.

- Publications juridiques

Pendant la période couverte par ce rapport, le Département du droit international a mis au point, publié et distribué les publications suivantes: i) le *XXVIII^e Cours de droit international*, qui a eu lieu en août 2001 sur le thème "La personne humaine dans le droit international contemporain"; ii) les *Journées d'études du droit international*, de décembre 2001, qui regroupe les exposés et les débats y afférents entre les professeurs de droit international public et privé, ainsi que les conclusions et les recommandations finales; iii) la *Série thématique sur les Cours de droit international: le droit international privé dans les Amériques (1974-2000)*, qui contient les conférences prononcées de 1974 à 2000 sur le droit international privé. Ce volume comprend deux parties et contient quatre-vingt-quatre articles, groupés sous différentes rubriques traitant des principaux faits saillants de l'évolution du droit international privé dans les Amériques au cours de ces années là.

Le Département prépare actuellement la publication des ouvrages suivants: i) le volume correspondant au *XXIX^e Cours de droit international*, qui a eu lieu en 2002; ii) les comptes rendus, exposés, débats et conclusions des *Journées d'études du droit international* tenues en décembre 2002 à Florianópolis; iii) l'ouvrage intitulé *Série thématique: le système interaméricain (vol. II)*, qui traite de l'enseignement dispensé pendant le Cours de droit international de Río de Janeiro de 1974 à 2001, sur divers aspects du Système interaméricain.

- Information sur l'Internet et CD-ROM

Le personnel du Département du droit international œuvre actuellement au montage de la page Web pour y présenter les informations pertinentes sur les domaines d'activités du Département et les travaux du Comité juridique interaméricain.

- Simulation de l'Assemblée générale

Les avocats du Département du droit international ont participé en tant que consultants à la XXI^e simulation de l'Assemblée pour les écoles secondaires (tenue à Washington D.C. du 1^{er} au 5 décembre 2002).

- Participation aux forums internationaux

Les avocats du Département du droit international ont fait des exposés dans différents forums pour faire connaître les activités juridiques menées dans le cadre de l'Organisation, y compris les rencontres périodiques organisées par le Groupe de droit international privé du Département d'État des États-Unis d'Amérique, les séances du Groupe de travail de la Conférence de droit international privé de La Haye; la réunion annuelle de la Société américaine de droit international; les rencontres organisées par le Collège interaméricain de défense des Amériques; la séance d'information des délégués des missions permanentes auprès de l'OEA; et le Bureau technique de travail: action législative régionale centraméricaine contre le terrorisme.

Traités interaméricains et accords bilatéraux de coopération

Conformément aux dispositions de l'article 112.f de la Charte de l'Organisation, le Secrétariat général tient lieu de depositaire des traités et accords interaméricains, ainsi que de leurs instruments de ratification. En application des dispositions de l'article 112.h de la Charte, il appartient aussi au Secrétariat général de nouer des relations de coopération, dans la ligne des résolutions adoptées par l'Assemblée générale ou les Conseils, avec les organismes spécialisés et d'autres organismes nationaux et internationaux.

En vertu de l'Instruction N° 96-04, de mai 1996, portant réorganisation du Sous-secrétariat aux questions juridiques, le Département du droit international est devenu le depositaire des traités multilatéraux interaméricains, attribution que la Charte de l'Organisation confère au Secrétariat général. Le Département du droit international remplit le rôle de depositaire des accords bilatéraux conclus par les organes de l'OEA avec les États Américains ou avec d'autres organismes interaméricains ou entités nationales des pays membres ou Observateurs, ainsi que des accords signés entre les États membres et dont le Secrétariat général a été désigné comme le depositaire.

S'agissant des traités multilatéraux interaméricains, en 2002, le Département a veillé à l'accomplissement des formalités et au respect des procédures nécessaires à la signature, au dépôt des instruments de ratification et/ou d'adhésion, à la formulation de réserves ou d'autres déclarations, à la dénonciation et autres actes juridiques, tels que la désignation des autorités centrales dans le cadre des traits multilatéraux interaméricains. Il s'est occupé des questions de procédure concernant la réception des requêtes des États membres, la révision des documents présentés (pleins pouvoirs, instruments de ratification et/ou d'adhésion), la coordination avec le Service du protocole, le Cabinet du Secrétaire général, le Cabinet du Secrétaire général adjoint, et le Département de l'information pour des cérémonies données, l'élaboration des procès-verbaux et des discours, l'enregistrement de l'acte et sa notification aux États membres et organismes intéressés.

Dans ce cadre, le Département a prêté son assistance juridique aux représentants des États membres et aux organes et autres entités de l'Organisation en ce qui concerne ces formalités et procédures. En 2002, le Département du droit international a participé à 37 processus de signature et 30 processus de dépôt d'instruments de ratification et d'adhésion, ainsi qu'à 1 processus de retrait partiel de déclarations interprétatives et de réserve, 1 processus de dénonciation et 3 processus de désignation d'autorité centrale. Il a également enregistré un nouvel instrument juridique, à savoir, la Convention interaméricaine contre le terrorisme.

Il a préparé des certifications et a fourni des informations actualisées et complètes sur ces traités (texte, état actuel des signatures et ratifications, etc.) sur la demande des gouvernements des États membres, des missions permanentes et des missions d'Observateurs près l'OEA, des organes et entités de l'Organisation, des bureaux hors siège, d'autres organismes internationaux gouvernementaux et non gouvernementaux et des particuliers en général.

En ce qui concerne les accords bilatéraux, le Département du droit international a enregistré en 2002 47 accords de coopération conclus sur divers secteurs pendant cette période. Dans la majorité des cas, il a effectué la révision finale des accords de coopération bilatéraux avant leur signature. La liste complète des traités interaméricains et des accords de coopération constitue l'Annexe C au présent Rapport.

Secrétariat technique aux mécanismes de coopération juridique

Pendant la période couverte par le présent rapport, le Secrétariat technique aux mécanismes de coopération juridique a continué à remplir son rôle de conseil et de secrétariat technique des organes, organismes et entités de l'OEA, ainsi que de leurs commissions ou groupes de travail dans les domaines de la coopération juridique dont il est chargé. Des exemples d'activités menées en 2002 par ce secteur sont fournis ci-dessous.

Il a prêté ses services de conseil et de secrétariat technique à la préparation, à la tenue et au suivi de la dernière réunion des Ministres de la justice. Il a élaboré des documents de travail sur des thèmes portant sur le délit cybernétique, l'entraide juridique, l'extradition et les moyens optionnels de règlement des conflits. Il a participé activement à l'élaboration des projets d'ordre du jour et d'activités qui pourraient se présenter dans le cadre de cette réunion.

Il a aussi mené des activités de coopération en application des recommandations ou décisions adoptées à ces réunions. Il mobilise notamment les efforts en vue d'organiser la première réunion des autorités chargées de l'élaboration des politiques carcérales et pénitentiaires et de créer et lancer un réseau électronique pour l'échange des informations et la coopération entre celles-ci.

Il a continué d'exercer les attributions de secrétariat technique du Mécanisme de suivi de la Convention interaméricaine contre la corruption. Ce mécanisme a été adopté par les États parties, le 4 juin dernier, lors de l'Assemblée générale de l'OEA. Le Comité d'experts, l'un des organes de ce Mécanisme qui ont été créés, a tenu avec succès ses premières réunions.

Au cours de la première de ces réunions, qui a eu lieu du 15 au 18 janvier 2002 à Washington D.C., (Etats-Unis), le Secrétariat a organisé un séminaire d'initiation sur le fonctionnement des autres mécanismes du même type qui existent dans le Continent américain et ailleurs, et a participé activement à l'élaboration des documents dont le Comité a été saisi, qu'il a examinés et adoptés à cette occasion.

À la seconde réunion qu'il a tenue du 20 au 24 mai 2002 au siège de l'OEA, le Comité a sélectionné les thèmes qui seront analysés dans une première étape, et établi le plan de travail pour l'année en cours; il a approuvé la méthodologie aux fins de l'analyse des questions sélectionnées pour la première étape, le

questionnaire destiné à recueillir des informations sur l'application des dispositions à analyser et la structure des rapports par pays qui devront être élaborés pendant la première étape, en fondant ses délibérations sur les documents établis à cet effet par le Secrétariat. En outre, il a adopté les décisions nécessaires pour commencer la première étape des analyses, qui se déroulera en principe entre juin 2002 et l'année 2004.

À cette occasion, le Secrétariat a soumis un document de travail qui a permis au Comité de commencer l'examen de questions présentant un intérêt collectif et se rapportant aux systèmes «d'acquisition de biens et services par l'État, conçus pour assurer l'accessibilité, l'équité et l'efficacité de ces systèmes», qui sont visés à l'article III, numéro 5, de la Convention.

À titre de complément, le Secrétariat a activement participé à des activités de coopération permettant d'appuyer les travaux réalisés dans le cadre de ce Mécanisme. Il faut mentionner en particulier celles qui se rapportent à l'appui institutionnel aux États membres pour l'application, dans le cadre de leurs législations pertinentes, de la Convention interaméricaine contre la corruption, spécialement en ce qui concerne les normes pénales et les normes visées à l'article III de cette Convention. Pendant la période couverte par le présent rapport, ce programme a été axé sur les pays des Caraïbes, tandis que les années précédentes ce sont les pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud qui y ont participé.

Le Secrétariat continue d'apporter un appui analogue au Comité de consultation de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (CIFTA). À ce titre, il œuvre en collaboration avec les États parties à la détermination des points de contact qui coordonneront les réponses aux questionnaires élaborés par le Comité et à toutes les questions de coopération visant à promouvoir la signature et la ratification de la CIFTA et son application dans les législations nationales pertinentes, ainsi qu'aux questions de coopération juridique qui relèvent de la CIFTA.

En exécution des mandats du Programme interaméricain de développement du droit international énoncés dans la résolution AG/RES. 1845 (XXXII-O/02) de l'Assemblée générale, le troisième Cours régional de droit international a été organisé les 17 et 18 septembre 2002 dans la ville de Nassau (Bahamas) avec la participation des pays de la région des Caraïbes et coordonné avec le Centre de l'Institut de droit caribéen de l'Université des Antilles.

Le premier de ces cours a été dispensé en 1999 au Panama à l'intention des pays de la région centraméricaine. Le deuxième a eu lieu en mars 2001 à Medellín (Colombie), avec la participation des pays de la région andine, et a fait l'objet d'un livre qui a été publié sous le titre "Le Système interaméricain face au nouveau siècle".

En matière de droit international humanitaire, le Secrétariat a publié un ouvrage sur la Conférence d'experts gouvernementaux qui a analysé l'application nationale du droit international humanitaire et des conventions interaméricaines connexes, et qui a eu lieu du 6 au 8 mars 2001 à San José (Costa Rica). Cette conférence s'inscrit dans le cadre d'une initiative régionale parrainée par le Gouvernement du Canada, le Ministère des affaires étrangères et des cultes et la Commission nationale pour l'amélioration de l'administration de la justice de la République du Costa Rica et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Son but principal était de promouvoir l'application des traités de droit international humanitaire et des conventions interaméricaines en la matière, en particulier celles qui concernent la protection et la sécurité de la personne. Les questions examinées à cette occasion sont présentées dans l'ouvrage susmentionné.

Les activités de coopération technique susindiquées font l'objet d'une large diffusion sur la page Internet du Secrétariat. Le nombre croissant de visiteurs que reçoit ce site virtuel témoigne de sa valeur. En

matière de diffusion juridique, le Secrétariat a continué d'étendre les réseaux d'échange d'informations sur l'entraide judiciaire, le délit cybernétique et les traités interaméricains.

En ce qui concerne ses travaux de diffusion juridique, le Secrétariat a également publié les dernières conventions adoptées dans le cadre de l'Organisation: la Convention interaméricaine contre la corruption; la Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition d'armes classiques; la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes; la Convention interaméricaine sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les personnes handicapées; et la Convention interaméricaine contre le terrorisme.

SOUS-SECRETARIAT À LA GESTION

Le Sous-secrétariat à la gestion est chargé de la planification, de l'organisation, de la coordination et de la supervision générale des activités administratives qui ont trait au Programme-budget, à la gestion financière, à l'administration du personnel, à l'acquisition de biens et de services, au traitement des données, aux bâtiments et propriétés, aux communications, à la sécurité, aux actifs et à la gestion des systèmes et procédures du Secrétariat général. En application de l'Instruction 02-7 approuvée le 24 juillet 2002, le Sous-secrétariat prête actuellement ses services par l'intermédiaire des Départements des services financiers; de l'analyse des systèmes de gestion, de la planification et des services d'appui; des ressources humaines; de la technologie et des services généraux ; et de gestion des achats.

Cabinet du Sous -secrétaire à la gestion

Les activités du Sous-secrétariat à la gestion sont expliquées en détail dans les rapports respectifs de chacun de ses cinq départements, mais d'une manière générale, elles comprennent la coordination de la rénovation complète du Bâtiment du Secrétariat général; la collaboration avec les États membres visant à ramener le montant de la dette au Fonds ordinaire à leur niveau le plus bas enregistré en plus de dix ans; et la redéfinition conditions d'emploi, en adoptant la nouvelle formule de contrat continu remplaçant la fonction publique internationale.

Département des services financiers

La situation financière de l'OEA apparaît dans les états financiers joints à ce rapport et constituant l'Annexe E qui comprend: a) les Sous-fonds de fonctionnement et de réserve du Fonds ordinaire, dont le budget est adopté par l'Assemblée générale; et b) les Fonds spécifiques financés par des contributions unilatérales ou multinationales et destinés à des activités extrabudgétaires.

Exercice clos le 31 décembre 2002

L'engagement pris par les États membres de réduire leurs arriérés dans le Fonds ordinaire a eu pour effet de créer un niveau de liquidités qui a permis à l'Organisation de s'acquitter de ses obligations budgétaires, de financer en totalité le Sous-fonds de réserve et d'approuver des crédits additionnels.

La situation du Fonds ordinaire s'est considérablement améliorée, le solde excédentaire des Sous-fonds de réserve et de fonctionnement passant de EU\$23,1 millions à la fin de 2001 à EU\$45,4 millions à la fin de 2002. Ce montant comprend EU\$22,1 millions au titre du Sous-fonds de réserve (30% des quotes-parts), de EU\$20,6 millions au titre de crédits additionnels, et de EU\$2,7 millions additionnels au titre des ressources non engagées dans le Sous-fonds de fonctionnement.

Une analyse comparative de l'enveloppe budgétaire (crédits ouverts) autorisée par l'Assemblée générale et le Conseil permanent, du financement accordé par les États membres et des niveaux d'exécution pendant l'année est fournie dans les paragraphes qui suivent.

Ouverture de crédits: à la trente-troisième Session ordinaire de l'Assemblée générale, le Secrétariat général a été autorisé à dépenser un montant de EU\$76 millions inscrit au budget ordinaire, dont EU\$73,7 millions provenant des quotes-parts assignées aux États membres et EU\$2,3 millions au titre d'autres recettes. En outre, à la fin de l'année, les États membres ont approuvé un montant de EU\$20,6 millions au titre de crédits supplémentaires.

Financement et exécution: au 31 décembre 2002, le Fonds ordinaire avait recouvert un montant total de EU\$98,5 millions, soit EU\$94,4 millions au titre des quotes-parts des États membres et EU\$4,1 millions au titre d'autres recettes. À la clôture de l'exercice, les activités financées par le Secrétariat général se chiffraient à un montant total de EU\$75,9 millions, soit EU\$0,1 million de moins que le montant budgétisé. Le résultat final a été un excédent de EU\$22,6 millions.

Impact financier. au début de l'exercice, le Fonds ordinaire était doté d'un montant de EU\$31,5 millions au titre des arriérés de quotes-parts et de EU\$73,7 millions au titre des quotes-parts de 2002, soit un montant total de EU\$105,2 millions. Après qu'il eut recouvert EU\$94,4 millions au titre des quotes-parts, dont EU\$69,3 millions au titre des quotes-parts de 2002 et EU\$25,1 millions au titre des quotes-parts des années précédentes, la dette des États membres a été ramenée de EU\$31,5 à EU\$10,5 millions. Des contributions représentant environ EU\$47 millions ont été versées aux Fonds spécifiques pendant l'année.

Conclusion: le Secrétariat général a le plaisir d'informer les États membres que la solidité financière du Fonds ordinaire s'est maintenue, le Sous-fonds de réserve s'établissant à EU\$22,1 millions, équivalant à 30,0% des quotes-parts, les crédits supplémentaires, à EU\$20,6 millions et une somme additionnelle de EU\$2,6 millions ayant financé la mise en œuvre de ses mandats.

Département de l'analyse administrative, de la planification et des services d'appui

Activités budgétaires

Comme les années précédentes, ce département a prêté son appui aux administrateurs de programmes pour l'analyse, la coordination et l'élaboration du projet de programme-budget. Il a aussi exercé les fonctions de secrétariat technique de la Commission des questions administratives et budgétaires (CAAP) du Conseil permanent et de la Commission préparatoire de l'Assemblée générale. Pendant l'analyse et l'examen du Programme-budget, il a élaboré des rapports de suivi sur ce processus jusqu'à l'achèvement du projet de résolution relatif au budget de 2003. En ce qui concerne l'exécution du budget du Fonds ordinaire pour 2002, le Département a élaboré des rapports trimestriels et semestriels sur le stade d'exécution budgétaire en application des Normes générales. L'année 2002 a été très positive, étant donné que le recouvrement des quotes-parts, tant de 2002 que des années précédentes, s'est monté au total à EU\$94,6 millions, soit un niveau nettement supérieur à celui des années précédentes. Cela a permis au Secrétariat d'exécuter son Programme-budget approuvé à hauteur de EU\$75,9 millions, soit 99,8%. Le département continue d'apporter son appui technique en matière budgétaire aux Bureaux hors siège, ainsi qu'à d'autres organisations spécialisées et entités. Le rapport d'exécution budgétaire en 2002 figure à l'Annexe H.

Mandats de l'Assemblée générale

En application de la résolution AG/RES. 1909 (XXXII-0/02), le Département a établi une base de données sur les mandats, en même temps que sur d'autres sujets, pour que le Secrétariat puisse s'en servir afin de déterminer les activités à entreprendre pendant l'exercice budgétaire. Conformément à l'article 87 a des Normes générales, les secteurs du Secrétariat ont obtenu l'information en ligne sur les mandats qui couvrent les années 1997-2001. Ils ont expliqué les résultats de ces activités, ainsi que les liens entre les mandats, les actions menées et leur aboutissement. Le Secrétariat a présenté les résultats de l'exercice au Conseil permanent dans le document portant la cote CP/doc 3679/02.

Système de gestion Oracle de l'OEA (OASES)

Le Département a non seulement achevé, en février 2002, la transition à la version 11i du logiciel *Oracle*, mais il a aussi récemment coordonné les efforts visant à actualiser le système au moyen de la version la

plus récente. Ce faisant, il avait pour but d'améliorer le fonctionnement de tous les modules et de mettre à jour le système en recourant aux nouvelles versions. Il a aussi actualisé la plate-forme du système d'exploitation de *Oracle* en passant de Windows NT à Windows 2000 afin d'en améliorer le fonctionnement. Il a conçu et installé les applications *Oracle* pour l'accès des usagers ainsi que la connectivité avec les bureaux hors siège; il a élaboré une large gamme de rapports financiers spécialisés pour la communauté des usagers de *Oracle*, de manière à ce que les secteurs puissent mieux contrôler l'exécution des projets. Il a mis au point plusieurs solutions applicables à des cas concrets. Il a répondu aux demandes et questions du Groupe d'usagers du système *Oracle* et a apporté un appui technique permanent pour améliorer et entretenir le système.

Analyse administrative et formation

Le Département a continué de réviser les manuels qui servent de guide et de référence aux administrateurs de programmes et usagers du système d'information. En 2002, il a offert aux fonctionnaires du siège au total 62 séances de formation à toutes les applications de *Oracle*, financières et autres, ainsi que des stages visant à leur apprendre à utiliser l'outil *Discoverer* pour l'élaboration des rapports financiers. Il a établi un programme de formation pour les bureaux hors siège et 31 fonctionnaires au total dans 16 bureaux hors siège ont reçu une formation aux applications financières Oracle en 2002. Il est prévu de former, pendant le premier trimestre de 2003, le personnel de 7 bureaux à l'utilisation de *Oracle*. Le service pour les usagers de *Oracle* a diffusé des informations sur différentes questions importantes ayant trait au système, telles que la disponibilité du système et le calendrier des cours de formation au siège et dans les bureaux hors siège.

Département des ressources humaines

Pendant l'année considérée, le Département des ressources humaines a enregistré une augmentation substantielle du nombre des demandes d'appui émanées de tous les secteurs du Secrétariat général, auxquelles il a répondu sans pour autant disposer d'un volume plus important de ressources. En effet, en raison de l'accroissement des ressources des fonds spécifiques, le nombre des fonctionnaires du Secrétariat général est passé de 637 en 2001 à 674 en 2002, tandis que le personnel du Département des ressources humaines restait inchangé, soit 18 personnes au total. Une augmentation sensible du nombre des affaires courantes traitées par ce département s'ensuivit, telles que le recrutement, les concours visant à pourvoir les postes vacants, le classement des postes, l'octroi des avantages sociaux et le renouvellement des assurances, qui se sont chiffrées à plus de 3 000 au total pendant l'année.

Outre l'amélioration de l'efficacité avec laquelle le Département s'est acquitté de ses tâches habituelles, il convient de souligner quelques-unes des initiatives spécifiques les plus récentes.

- Le Programme du SG/OEA des stagiaires continue de prendre de l'ampleur et a reçu cette année environ 405 demandes de candidats à des stages. Sur ce nombre, 173 ont été sélectionnés par les différents services du Secrétariat général.
- Cette année, le processus de notation des fonctionnaires du SG/OEA s'est développé et renforcé. Le Département a continué de prêter son appui aux superviseurs et fonctionnaires sur de nombreux aspects du système sous forme de services consultatifs et de stages en matière de gestion du personnel, communications, planification et autres questions connexes.
- Quant aux programmes de formation, le SG/OEA a continué de rembourser aux membres du personnel, à hauteur de EU\$400 par an, les frais d'inscription aux cours qu'ils suivent en dehors des heures de travail. En 2001, il a satisfait à 79 demandes de remboursement de droits d'inscription et a décaissé à ce titre un montant de EU\$26 353,00. Dans le cadre de ce programme, il a aidé plusieurs fonctionnaires des bureaux hors siège à suivre des cours de formation en informatique, langues, direction, gestion de projets et enseignement pour adultes.

- En ce qui concerne les soins dispensés au personnel, l'Unité des services de santé a donné plus de 4 000 consultations en 2002 et le médecin, engagé par l'intermédiaire de l'Université Johns Hopkins, a effectué 131 examens médicaux.
- L'actualisation du module de *Oracle* pour les ressources humaines s'est poursuivie. Pendant cette période, des améliorations ont été apportées au système de personnel et le passage de la version 10.7 à la version 11i a été mené à bien. Par ailleurs, les travaux d'automatisation de tous les fichiers du personnel ont progressé. Ils serviront d'exercice pilote pour la création éventuelle d'un «entrepôt de données» pour l'ensemble du SG/OEA.
- Pendant cette année, le Département a participé activement à l'exécution du projet relatif à l'intégration de la perspective d'égalité des sexes pour le SG/OEA, lequel est parrainé par le Gouvernement du Canada, réalisant ainsi pleinement les objectifs retenus.

Au mois de juin, l'Assemblée générale a approuvé la formule des contrats continus, en remplacement du service de la fonction publique internationale. Le Département a non seulement participé et apporté son appui à l'examen du projet de résolution par les organes politiques, mais il a aussi organisé le premier concours à ce titre. À cette fin, avec l'assistance de l'Association du personnel, il a dû élaborer et utiliser les formulaires et mécanismes nécessaires aux demandes des 106 fonctionnaires remplissant les conditions requises. L'Annexe D contient des informations sur le personnel du Secrétariat général pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002.

Département de la technologie et des services généraux

Projet de modernisation du bâtiment du Secrétariat général (GSB)

Dans le cadre de l'initiative éditiale la plus ambitieuse des 25 dernières années, le Département de la technologie et des services généraux a assumé la responsabilité de la modernisation du GSB. À cet effet, il a réuni une équipe multidisciplinaire et intra-institutionnelle regroupant un ensemble de compétences, de connaissances techniques et de fonctions. Les sociétés *Group Goetz Architects* et *Davis Construction Corp.* ont été sélectionnées en qualité de cabinet d'architectes et de maître d'oeuvre, respectivement, pour exécuter ce projet.

Les nouvelles installations offrent au personnel de meilleures conditions de travail avec des meubles ergonomiques, ainsi qu'une abondance de lumière naturelle et un système de chauffage et de climatisation plus efficace. Les locaux réaménagés comportent des salles de conférence et de réunion, des espaces de repos pour le personnel et de rangement pour les fournitures.

Des achats de grande envergure ont été nécessaires à la mise en oeuvre d'un projet de cette nature, ce qui explique que le Département a travaillé avec d'autres départements du Secrétariat général, en particulier le Département de gestion des achats, pour présélectionner les soumissionnaires qui pourraient participer à l'adjudication des marchés, compte tenu du temps nécessaire pour commencer la construction.

À la fin de 2002, les principales infrastructures (plomberie centrale, systèmes électriques et mécaniques, chauffage et climatisation) avaient été modernisées. Plus de 600 fonctionnaires avaient emménagé dans les nouveaux bureaux situés du quatrième au huitième étages tandis que les travaux de rénovation se poursuivaient dans le reste du bâtiment. La transition s'est opérée avec un minimum d'interruptions dans les activités courantes.

Activités technologiques

Grâce à la modernisation du bâtiment qui l'abrite, le Secrétariat général pourra répondre à ses besoins d'ordre technologique pendant la prochaine décennie, avec la remise en état de l'ensemble des câbles, de

l'infrastructure centrale du réseau, du centre informatique et des autres matériels. L'installation de l'infrastructure informatique a fait partie intégrante de la modernisation des bureaux, et n'est pas venue s'y ajouter. Ce fut toujours une priorité d'assurer la transition de façon efficace et avec un minimum d'interruptions dans le travail du personnel et elle a été respectée.

En outre, le Secrétariat est passé de la topologie de réseau *Token Ring* à la topologie *Ethernet*. Un nouveau système de mémoire (*Storage Area Network* ou SAN) a remplacé les technologies *Novell* obsolètes et des systèmes de protection centralisés garantissent la sécurité et l'intégrité des ressources informatiques du Secrétariat général pour la période à long terme. La Division a également modernisé les systèmes d'exploitation des serveurs en adoptant *Windows 2000* et le courrier électronique en passant à *MS Exchange 2000*.

Avec la nouvelle structure informatique, le Secrétariat général dispose aussi d'une bande d'accès au réseau Internet plus large qui facilite l'utilisation de la nouvelle technologie. L'installation d'une connexion laser optique de 200 méga bits/seconde a eu pour effet d'améliorer la capacité de connexion entre tous les bâtiments du Secrétariat général grâce à la nouvelle infrastructure dont est doté le GSB. La Division de l'informatique a également étendu la connexion du Réseau virtuel privé (*Virtual Private Network* ou VPN) aux bureaux hors siège pour garantir la sécurité des opérations sensibles de données. Il a aussi appuyé la Mission spéciale détachée en Haïti avec l'installation d'un système sans fil dans le nouveau bureau de Port-au-Prince, ainsi qu'une connexion par satellite de *Hughes Network Systems* avec accès à l'Internet.

Enfin, le Département a obtenu une licence de Microsoft que lui permet d'actualiser rapidement et à un faible coût les systèmes d'exploitation, les applications, les serveurs ainsi que d'autres systèmes.

Salle de conférences Simón Bolívar

Le Département de technologie et des services généraux a aussi effectué la modernisation du système de d'interprétation simultanée de la Salle de conférences *Simón Bolívar*, dans le bâtiment principal. Ce projet a servi de projet-pilote pour l'application de la technologie à d'importantes activités du Secrétariat général. Le système actuel est composé de matériel numérique doté d'un système moderne de son. Il possède également un système multimédia utilisé pour la transmission des signaux DVD, VCR, TV, et des documents qui sont projetés sur les moniteurs se trouvant sur la table des délégués et sur les écrans à plasma situés sur les murs de la Salle, pour l'audience.

Département de gestion des achats

Conformément à l'Instruction 02-7, le Bureau de gestion des achats est devenu le Département de gestion des achats. Dans le cadre du réalignement des fonctions, l'unité des actifs immobilisés (codes à barre) fait désormais partie du Département de gestion des achats, qui est chargé de tous les actifs immobilisés – de leur acquisition, enregistrement et utilisation au Secrétariat général à leur liquidation, une fois obsolètes, par l'intermédiaire de la COVENT.

En 2002, le Département a acquis sur la base des demandes d'achat, plus de 25 500 articles sur commande, soit une augmentation de près de 10% par rapport à l'année précédente.

En outre, il a participé dans une large mesure au réaménagement du GSB, et y a rempli un rôle important, qui a consisté notamment à mettre en place les clauses et conditions de plusieurs appels d'offres et la négociation de nombreux contrats, etc. Il a également participé à la sélection et à l'établissement du contrat de la société de construction appelée à rénover la salle des anciens rayonnages de la Bibliothèque Colomb, et la salle *Simón Bolívar* dans le Bâtiment principal.

Le Département de gestion des achats a négocié et conclu des contrats avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour la location d'espaces de bureaux au troisième étage du GSB. Il négocie actuellement avec la Coopérative de crédit de l'OEA un contrat de location aux termes duquel il lui céderait un espace supplémentaire au rez-de-chaussée de ce même bâtiment. Il est également en pourparlers avec le Département de l'Intérieur sur l'éventuelle location du deuxième étage du bâtiment.